



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies



Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité Technique Local du 9 mai 2017 - Déclaration liminaire -

Ce comité technique se tient après que l'ensemble des organisations syndicales aient boycotté la première convocation. Elles ne peuvent en effet pas accepter les reculs en matière de droits syndicaux et de défraiement pour les représentant.e.s des personnels. Ces reculs décidés unilatéralement par la DGFIP sont particulièrement pénalisants dans une direction comme la DiSI Ouest dont le territoire est extrêmement étendu.

Le sujet principal de la réunion de ce jour est la fusion des ESI nantais.

La CGT a dès le départ marqué son opposition à la démarche menée par la DGFIP de fusion des établissements situés dans la même ville. Elle n'y voyait, et n'y voit encore, aucun intérêt pour le service public et les agent.e.s.

Tout d'abord, quelle sera la date effective de la fusion ?

- le 1^{er} octobre : comme indiqué dans le document préparatoire de la réunion de ce jour
- ou le 1^{er} septembre : date communiquée pour le GT national informatique du 11 mai

Dans le document préparatoire au CTL, il est indiqué que « le rapprochement des deux équipes sous une seule autorité est un facteur de cohérence ».

La CGT s'interroge : **en quoi le travail mené par notre direction est-elle actuellement incohérente ?**

On nous annonce une fusion purement administrative. Dans ce cas, en quoi les services peuvent-ils être améliorés par cette fusion ?

La réponse vient peut-être du reste du document, qui nous indique que « **dans un premier temps** l'organisation des missions informatiques ne sera pas modifiée et les services préexistants demeureront à l'identique. Le positionnement des cadres et des agents ne changera pas ».

Quand on évoque un premier temps, généralement un second suit.

Et que se passera-t-il dans ce second temps ?

Lors des réunions menées en interne par la direction, les « synergies possibles à terme » ont été étudiées. C'est donc bien que des changements organisationnels sont envisagés. Alors quels sont-ils ?

En attendant votre réponse, la CGT, tout comme les collègues, ne peut que

s'interroger :

À quand la fusion **physique** des ESI ? Les engagements pris vis-à-vis du propriétaire du bâtiment de Coulongé arriveront prochainement à termes, qu'en sera-t-il au-delà ?

Des services seront-ils mutualisés ? D'autres disparaîtront-ils ? L'ESI sera-t-il à terme spécialisé comme l'ont été en leur temps les départements informatiques du Trésor ?

Rappelons que d'ores et déjà, le RHB de Marsauderies a vu ses effectifs dépouillés, et que dès maintenant nous n'avons plus – en additionnant les deux ESI - que deux collègues affectés sur cette mission.

La CGT s'interroge : À l'issue de la fusion, y aura-t-il un service RH assuré dans les deux bâtiments ?

Si l'on n'a pas ici une suppression d'emploi qui ne dit pas son nom, la CGT ne voit pas de quoi il s'agit.

Par ailleurs, des changements seront d'ores et déjà opérés en matière hiérarchique concernant les missions budgétaires réalisées par nos collègues de Marsauderies, qui seront réaffectés vers la DiSI.

Nous souhaitons enfin « bon courage » aux collègues du service RH de la DiSI qui, en pleine période de double saisie **Sirhius**, devront modifier les affectations de l'ensemble des collègues nantais, avec un enjeu « mineur »: **que la paie des agent.e.s se réalise correctement à l'issue de la fusion !**

La CGT constate qu'une fois de plus, la simplification et la synergie se traduit par des **tâches nouvelles** confiées aux collègues !